INFO
RIVERAINS
SEPTEMBRE 2026

Stationnement payant :

rue A.Le Braz, rue Baudelaire, rue E.Rostand, rue H.Sée, rue E.Renan, rue D.des Sauzais, rue E.Renan, rue P. du Ronceray, rue W.Rousseau, rue Carnot, rue A. de Musset, rue H. de Balzac, bd de Sévigné, rue P. Sébillot, rue de la Palestine, rue Gutenberg, rue E. Lailler et rue de Paris

Dans le cadre de l'extension du stationnement payant dans le quartier Les Mottais (voir les rues concernées sur le plan au verso), vous trouverez ci-dessous les règles qui seront applicables à la mise en service des horodateurs le lundi 16 novembre 2026.

>> Procédure pour bénéficier du tarif résident

Les habitants du secteur (voir périmètre au verso) peuvent solliciter le statut «d'usager résident».
Ce statut ne sera attribué que pour un seul véhicule par logement, pour une durée de 2 années calendaires, sur présentation des pièces justificatives suivantes :
- certificat d'immatriculation du véhicule
- dernière attestation d'assurance habitation (que vous soyez propriétaire ou locataire)

>> Comment faire la demande ?

- en ligne sur https://rennes.e-habitants.com/login

- pour les personnes ayant des difficultés d'accès à internet, il est possible de prendre rendez-vous avec le bureau du stationnement de la Ville de Rennes afin de constituer le dossier (02 23 62 24 15).

>> Tarification

Toutes les rues ou sections de rues concernées par l'extension du stationnement payant seront incluses dans la zone tarifaire «verte» où s'appliqueront les tarifs suivants :

> pour les résidents :

1/2 journée (5h)	0,50€
Journée (7h)	0,80€
Semaine	4,70€
Quinzaine	7,80€
Mensuel	14,70€

> pour les non-résidents :

De 0 à 2h15	0,20€/ 9 min
De 2h15 à 3h	0,20€/ 5 min
De 3h à 8h	1,00€/ 14 min

Pour les non-résidents, la durée maximale de stationnement est de 8h (le tarif appliqué est de 26,20€).
En plus des horodateurs, le paiement du stationnement peut être effectué sur l'application mobile Easypark. Disponible gratuitement sur Google play et l'App Store, elle permet le règlement à distance et d'être notifié avant expiration (rappels en fin de mois pour les résidents par exemple).

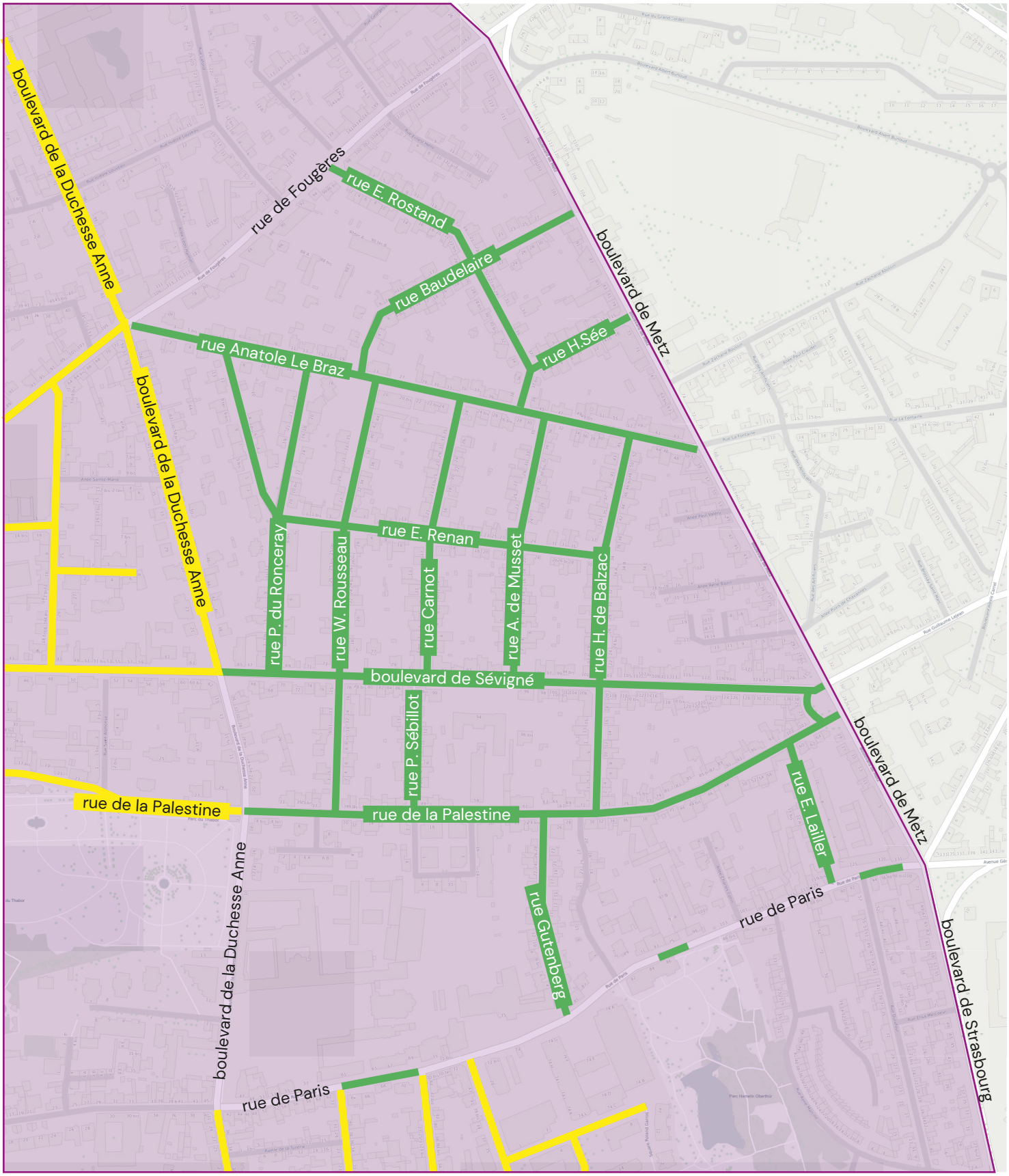
DirCom – Rennes Ville et Métropole – P.Body
IMPRIM'VERT®

Pour en savoir plus
Les informations sur le stationnement à Rennes :
transport.metropole.rennes.fr/stationnement-rennes/

RENNES Ville et Métropole

DES QUESTIONS ?
bureau du stationnement
02 23 62 24 15

PÉRIMÈTRE DE L'EXTENSION



actuelle zone de stationnement payant

mise en stationnement payant au 16 novembre 2026

secteur où les habitants peuvent solliciter le tarif résident